



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20h18), ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h52

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DC.19.014 - Modification en cours d'exécution N°7 – LOT 2 Marchés de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°17-740/02 du 5 février 2018 concernant le LOT 2 – DEMOLITION – GROS ŒUVRE – RAVALEMENT DE FACADE relatif aux travaux de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°7 avec l'entreprise ROC demeurant 1136 rue de GAUTRAY à Orléans.

La modification en cours d'exécution a pour objet des travaux supplémentaires :

- La reprise du béton désactivé en gravillon de seine

Les travaux supplémentaires ci-dessus entraînent une plus-value du montant des travaux de 380,16 € HT.

Cette modification en cours d'exécution représente 0.47 % du marché initial.

Le nouveau montant de marché s'élève à 89 941,58 € HT soit 107 929,89 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

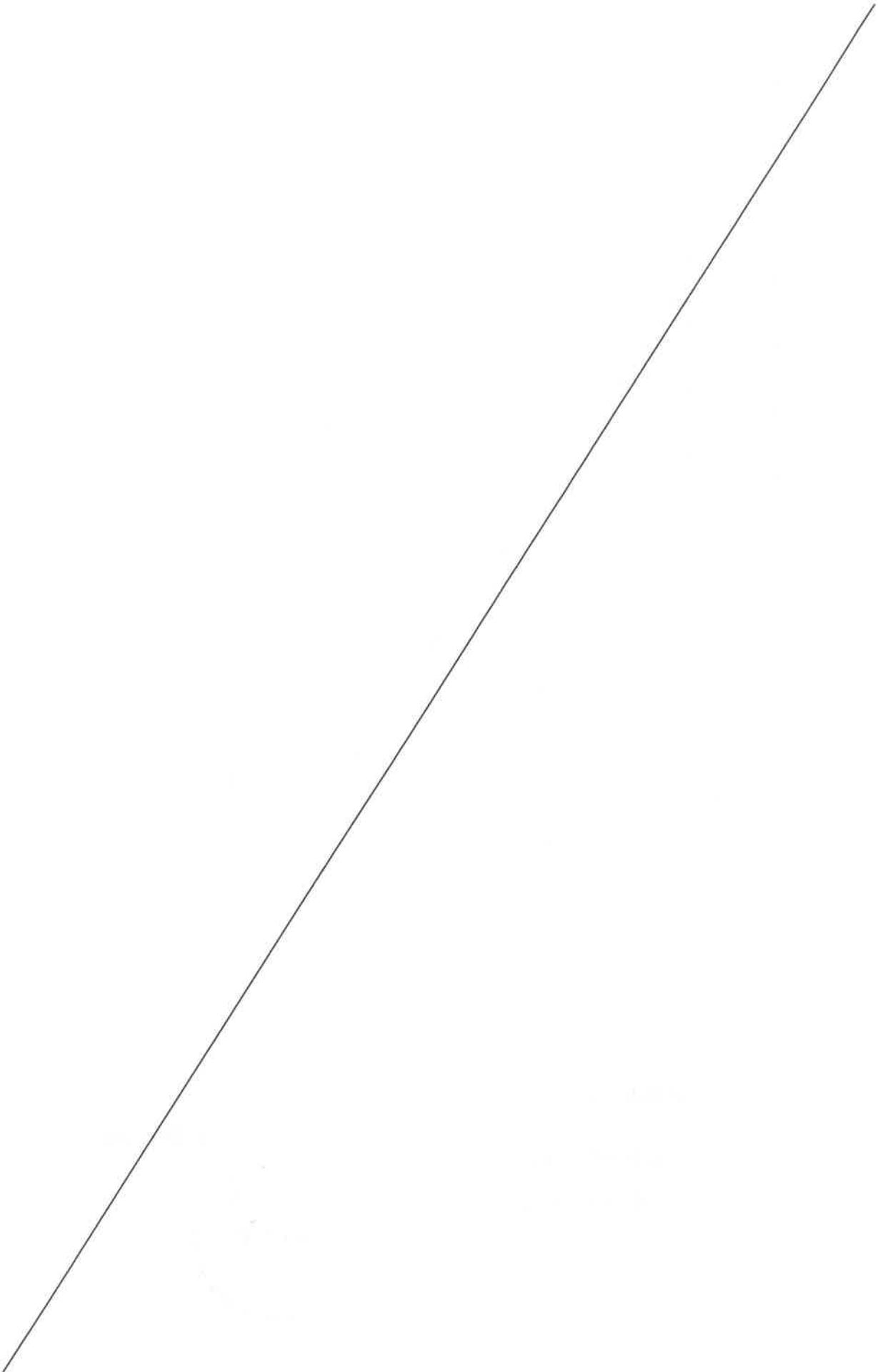
INGRE, le **0 2 AVR. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **0 5 AVR. 2019**

Publication le : **0 8 AVR. 2019**

Notification le : **0 8 AVR. 2019**





Acte à classer

DC-19-014

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-04-05T10-58-04.00 (MI216189270)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190326-DC-19-014-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification en cours d'exécution N.7 - LOT 2 M
de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation
du Château de Bel Air à Ingré

Date de décision : 26/03/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.Acte : DC.19.014-FIN- modification en
cours execution n°7-lot2 marchés
de travaux relatifs opération
réhabilitation château de bel-
air.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/04/19 à 10:58

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 05/04/19 à 10:58

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 05/04/19 à 11:05

